

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 26

N°2026/DELIB/057

Objet :

Centre de Gestion de
la Fonction Publique
Territoriale de
Vaucluse
Adhésion à la mission
accompagnement
coaching

Rapporteur :
Antonio MUGA

Séance du 2 Juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le vingt-sept mai deux mille vingt-six, s'est réuni au
nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, David AZZOLINI, Renée SOVERA, Antonio MUGA, Sylvia LANFUMEY, Jean-Luc DA COSTA, Adjoint. Claude CHEVALIER, Francine DENEUX, Jean-Paul HUBLET, Patricia MURET, Michèle AUBERT, Patrick FARRE, Gérard THON, Monique MANTIONE, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Chantal BERGEL, Christophe LACROIX, David DUSSART, Jean-François MENGUY, Françoise VIRLOUVET, et Nathalie ROSE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Olivia NENCI-PAULO ayant donné procuration à Renée SOVERA.

Absents excusés : Jean-Paul LENER.

**Considérant la désignation de Jean-Paul HUBLET, comme
secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG 84) propose aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, d'adhérer par voie de convention à la mission facultative complémentaire « **COACHING** ».

Le coaching est un accompagnement qui permet à la personne bénéficiaire de découvrir, de mobiliser des ressources pour résoudre une problématique ou mener à bien un projet en produisant ses propres solutions.

Le coaching s'adresse à toute personne qui fait face à des changements, des nouveautés, des difficultés d'ordre professionnel. Il peut être proposé dans différentes situations : la prise de nouvelles fonctions, le changement d'organisation, des tensions managériales, un développement professionnel...

Le coaching peut être également proposé à une équipe, il s'agira dans ce cas, d'améliorer les pratiques professionnelles et les compétences de l'équipe, de développer les interactions et de renforcer la cohésion ou bien de favoriser le travail en équipe par des relations de coopération.

Chaque mission sera facturée selon la grille tarifaire mentionnée dans la convention.

Vu la délibération conseil d'administration du Centre de Gestion du Vaucluse en date du 28 novembre 2019,

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à la procédure au regard de l'objet et des modalités proposées,

DECIDE à l'unanimité :

- D'adhérer à la mission facultative complémentaire « coaching » mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Vaucluse,
- D'approuver la convention à conclure avec le CDG 84,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire,



Jean-Paul HUBLET,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.

Publié le : 09 JUIN 2026

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 08 JUIN 2026

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

